

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil seize à 18 heures 30 le 8 décembre.

Les membres du Conseil communautaire, légalement convoqués, se sont réunis à la salle du Conseil à Clermont, sous la présidence et sur la convocation de M. OLLIVIER.

PRESENTS : ROUSSELLE ; ANSART ; HUBERTY ; BROCHOT ; VICHARD ; CHARPENTIER ; THEROUDE ; BLOT ; RUBE ; OLLIVIER ; BELLANGER ; BOVERY ; KAZMIERCZAK ; MINE ; BIASON ; TEIXEIRA ; MOURET ; MINOT ; PELLERIN ; VERHILLE ; DECUIGNIERE ; BOURGEOIS ; MASCRÉ ; LTEIF ; NAMUR ; LADAM ; ANTROPE

ABSENTS excusés avec pouvoir : MMES JACQUOT, BALSALOBRE et MM. CARVALHO ; DUPUIS ; BELVAL ; DIZENGREMEL ; POULAIN, PETITPREZ, DARDANT qui ont donné respectivement pouvoir à M. BELLANGER, M. VICHARD, MME KAZMIERCZAK, MME BROCHOT, M. THEROUDE, M. OLLIVIER, MME BIASON, MME VERHILLE, MME DECUIGNIERE

ABSENTS excusés sans pouvoir : MMES MARIENVAL, CHASSEING, CALDERON, DELAFONTAINE, BOULENGER et M. BOITEZ

SECRETARE : M. RUBE

OBJET :

PROJET DE REAMENAGEMENT DU RU DE GIENCOURT : DOSSIER DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE

vu le Code général des collectivités territoriales,

vu le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, notamment ses articles L. 121-1 à L. 121-5, et R. 112-4, R. 121-1 et R. 121-2,

vu le PLU de la commune de Breuil le Vert approuvé le 11 janvier 2013,

vu les dossiers d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet et d'enquête parcellaire,

CONSIDERANT la nécessité pour la Communauté de Communes du Clermontois d'assurer la gestion de l'assainissement des eaux pluviales sur le secteur du Clermontois.

CONSIDERANT l'achèvement des travaux de mise en séparatifs des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales des rues de Paris et de la République à Clermont et de la rue Paul Louis à Breuil le Vert,

CONSIDERANT qu'il est d'intérêt général pour la collectivité de réaliser le réaménagement du rû de Giencourt afin de pouvoir réaliser le basculement des réseaux,

Il convient donc d'approuver le dossier d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) ci-annexé et établi conformément aux dispositions de l'article R 112-4 du Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique.

Puis en particulier, il s'agit de demander, sur la base d'un dossier constitué, à Monsieur le Préfet de l'Oise de bien vouloir :

- procéder à l'ouverture d'une enquête publique préalable à la DUP de l'opération et déclarer d'utilité publique au profit de la Communauté de Communes les acquisitions de terrains,
- procéder à l'ouverture d'une enquête publique parcellaire concernant les parcelles non maîtrisées par la commune et de déclarer cessibles les propriétés susvisées dont la cession est nécessaire.

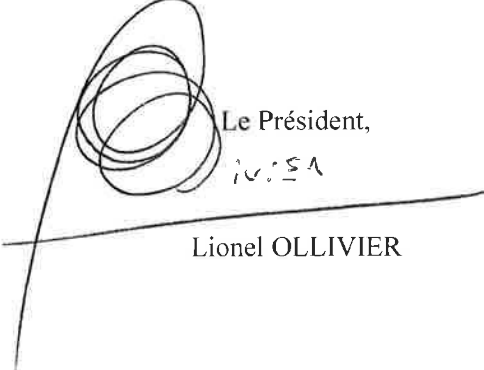
Ces deux enquêtes pourront être conjointes sur l'initiative de Monsieur le Préfet de l'Oise.

Sur proposition du Président,
Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

DECIDE:

- d'approuver les dossiers d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et d'enquête parcellaire établis conformément aux dispositions de l'article R 112-4 du Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique :
- de solliciter auprès de Monsieur le Préfet de l'Oise :
 - l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique de l'opération,
 - la déclaration d'utilité publique au profit de la Communauté de Communes, les acquisitions de terrains nécessaires à la réalisation de l'opération,
- de solliciter auprès de Monsieur le Préfet de l'Oise :
 - l'ouverture de l'enquête parcellaire concernant les parcelles non maîtrisées par la Communauté de Communes,
 - la déclaration de cessibilité des propriétés ou parties de propriétés susvisées dont la cession est nécessaire,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes pièces ou documents afférents à cette procédure,
- d'autoriser le Président à engager les procédures tant amiables que judiciaires nécessaires à la réalisation de cette opération


Le Président,
Lionel OLLIVIER